

ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

réfugiés Question écrite n° 3215

Texte de la question

M. Guillaume Larrivé appelle l'attention de M. le ministre de l'intérieur sur l'admission au statut de réfugié. Il le prie de bien vouloir lui indiquer, au titre du premier semestre 2012 : le nombre de demandes d'asile reçues par la France ; le nombre d'admission au statut de réfugié (par l'OFPRA ainsi que par la Cour nationale du droit d'asile).

Texte de la réponse

Au cours du premier semestre de l'année 2012, 28 427 demandes ont été enregistrées par l'Office français de protection des réfugiés et des apatrides (OFPRA), dont 19 680 premières demandes, 5 454 mineurs accompagnants et 3 293 demandes de réexamen. Ce chiffre marque une légère baisse de 4,2 %, par rapport à la même période de 2011 (29 678 demandes). Durant ce premier semestre, 22 480 décisions ont été rendues par l'office. Le taux d'accord de l'OFPRA s'élève, pour cette période, à 9,4 %, soit une baisse d'environ deux points par rapport au premier semestre 2011. Sur les 2 110 personnes s'étant vues reconnaitre une protection par l'Office, 1 588 ont obtenu le statut de réfugié et 522 le bénéfice de la protection subsidiaire. Au cours des six premiers mois de 2012, la Cour nationale du droit d'asile (CNDA) a annulé 2 875 décisions de l'OFPRA. Elle a accordé une protection à 2 171 personnes au bénéfice de la qualité de réfugié et à 704 personnes au titre de la protection subsidiaire. Le taux global d'admission (OFPRA + CNDA), pour le premier semestre 2012, est de 22,2 %. 4 985 personnes se sont ainsi vues octroyer la protection internationale sur cette période (3 759 au bénéfice du statut de réfugié et 1 226 au titre de la protection subsidiaire).

Données clés

Auteur : M. Guillaume Larrivé

Circonscription: Yonne (1re circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite Numéro de la question : 3215

Rubrique : Étrangers

Ministère interrogé : Intérieur Ministère attributaire : Intérieur

Date(s) clée(s)

Question publiée au JO le : 21 août 2012, page 4778 Réponse publiée au JO le : 9 octobre 2012, page 5579